

RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

CONCERNANT LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL ET HUMANITAIRE

Adoptée par l'Assemblée générale du 13 juin 2025

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 13 juin 2025,

RAPPELLE les résolutions adoptées par l'Assemblée générale du CNCB le 13 octobre 2023 et le 2 février 2024 :

- demandant la libération immédiate et sans conditions des otages israéliens ;
- appelant à la protection immédiate et au secours des populations civiles à Gaza et en Israël ;
- rappelant le droit d'Israël à se défendre.

CONNAISSANCE PRISE de la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza ainsi que de la détention toujours en cours de 55 otages israéliens par le Hamas, organisation terroriste, dans des conditions épouvantables ;

CONNAISSANCE PRISE de la mort de nombreux civils ainsi que des déplacements de population en Israël et à Gaza depuis le début du conflit ;

RAPPELLE son indéfectible attachement aux principes fondamentaux du droit international humanitaire qui, notamment en application du principe de proportionnalité, impliquent que toute action militaire doit préserver les populations civiles.

ALERTE sur la situation de péril humanitaire de la population civile de Gaza et sur la situation de péril humanitaire des otages.

DEMANDE aux autorités françaises et à la communauté internationale de poursuivre leurs actions pour obtenir un cessez-le-feu humanitaire, la libération des otages et engager toutes démarches visant à mettre un terme aux souffrances des populations civiles ainsi que parvenir à une résolution pacifique du conflit.

Fait à Bordeaux, le 13 juin 2025